



DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE  
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 20 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023.93 Séance du 18 décembre 2023

Présidence de Monsieur Christian Gauthier  
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 18 décembre 2023 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 12 décembre 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Étaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, Mme Audrey TRACOL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Laurence THON à M. Bertrand BECORPI, Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT à M. Christian GAUTHIER, Mme Caroline BILLION-REY à M. Claude VOSSEY, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à Éric SAULLE.

Excusé : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 21

Mme Audrey TRACOL a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Réalisation d'un équipement sportif de type « FOOT 5 » - Demande subvention 2023**

Rapporteur : Claude VOSSEY

**Considérant** que cette opération peut être subventionnée conjointement par l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre DU PLAN NATIONAL 5000 TERRAINS DE SPORT 2023 et par la Fédération Française de Football (FFF) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA),

Dans le cadre du plan 5000 terrains de sport 2023, la commune peut bénéficier de subventions pour la réalisation d'un équipement sportif de type FOOT 5 qui serait implanté allée Joel COMBET à proximité du stade de foot municipal.

Cet équipement permettra d'optimiser le travail de l'école de football et de favoriser l'animation notamment en direction des groupes scolaires.

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
ANS		72 232 €	57%
FAFA		30 000 €	23%
Autre (préciser)			
<b>Sous-total (aides publiques)</b>		<b>102 232€</b>	<b>80%</b>
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	AUTOFINANCEMENT	25 558 €	20%
<b>Total prévisionnel € HT</b>		<b>127 790 €</b>	<b>100%</b>

**Le coût prévisionnel HT de ces travaux est de 127 790€ HT.**

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- **APPROUVE** la demande de subvention conjointe à l'ANS et au FAFA ;

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20231218-DELIB2023\_

Conseil Municipal du 18 décembre 2023

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre DU PLAN NATIONAL 5000 TERRAINS DE SPORT 2023 et par la Fédération Française de Football (FFF) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) une subvention pour la réalisation d'un terrain de foot 5 ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

-----  
Ainsi fait et délibéré,  
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,  
La transmission en Préfecture le :  
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

